L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 22 AVRIL 1890.

## PETITES ANNONCES.

DEs bonne de nurse à domicile; française, allemand, italien et espagnol parlant couramment; se adresser professeur, Ex-entrétrice de l'Institut National y Central de Guatemala. W. Bohlens, 126 rue de Chartres, Southern Ex. change. 20 avril—77

Académie française, espagnole et allemande (au cottage de Delbeau) No 303 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise ses écrangère par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures de matin à 9 heures du soir. 2 avril—

### ON DEMANDE.

On demande—Au No 94 Esplanade, une domestique (cuisinier) pour l'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement.

Aussi, au même endroit, une couturière, sachant couper et coupe.
11 avril—

### DEMANDES D'EMPLOI.

Une personne de couleur, d'un âge mûr, pouvant donner les meilleures recommendations, et bien habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller aux Nord ou aux Etats-Unis. Adresser lettres aux initiales A. B., au bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Connolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,931—Division C.—Attendu que Mme Mary Connolly (née Ryan) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Connolly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
22 avril—22 26—mai 1er Greffier.

Succession de Louis Edmond Fauvrée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,841—Division A.—Attendu que Joseph Henry Fauvrée a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Edmond Fauvrée, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
22avril—22 26—mai 1 Greffier.

Succession de Alexander Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,718.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marguerite Halstead, tutrice, comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
16avril—16 20 23 Greffier.

No 28,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexander Smith.

ATTENDU que Elizabeth F. Smith, femme divorcée de Alexander Smith, en résidant de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Alexander Smith, Jeune Morse Mattie Wilsnes et Maxwell Baldwin Smith, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de et de transporter à l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de donner dans trente jours à partir de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvell.-Orléans, 2 avril 1890.

HUGUES LAVERGNE,
2 avri—3, 17—3 mai. Député-Greffier.

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. George Ellis vs. ses créanciers, No 29,743. Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers en préliminaire de cette affaire soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le MERCREDI, 30me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur ses demande pour un répit de un, deux et trois ans, sans intérêt, et que ces créanciers soient et demeurent notifiés à assister à la réunion et que le but en soit dûment publié; et que Johnson Armstrong, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1890.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29mars—29 avril 15 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. No 29,776—Division D.—Rochester & Hodgson vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des mes pétionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Rochester et Joseph C. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour en présence de ses créanciers, et il est ordonné que les dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert F. Upton, notaire à son bureau, dans la bâtisse Merchants Exchange, rue du Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soulevées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1890.

Signé: M. E. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN Député Greffier.
1 avr 11—1,15,30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 29,767—Pat King vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la réunion des mes pétitionnaires soit acceptée par la Cour en présence de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers en préliminaire de cette affaire soit tenue pardevant Ferdinand Kleinpeter, notaire en cette ville, le 30me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire commerçant puisse présenter ses affaires, obtenir d'eux sa décharge de dettes, et choisir un syndic; soit nommé et que toutes autres affaires soient considérées relativement aux biens et affaires du dit insolvable comme le détermine ses créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires intentées contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1890.

(Signé) M. E. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Mars11—3 17—3mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 29 852—Division C. Remy Kleck vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des mes pétitionnaires Remy Kleck, ci-devant et depuis, et présent commerçant, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kleinpeter, notaire, en la MARDI, 29me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but que le dit insolvable puisse faire un rapport, obtenir son décharge, et présenter un plan de ses affaires à ses créanciers et d'être un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.

(Signé) A. BERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 avril—11 17 23

## Avis.

Appliquer rue Pitt à la Délégation, au Président d'Haiti et à la Délégation de l'Etat de la Louisiane, pour le compte de qui appartient, prises prises de guerre. A. E. BELY
20 mars—0 (7 jours)

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour un développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énergique et spontané par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous apposons le fac-simile de nos signatures.

A. BALDWIN. J. A. CHENEY.
Commissaires.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE CONTI, 84.
Ouverte de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1890

Liste de prétendants.

Beaufils Aimé, Bénafert, Auguste, Chachignon, François, Paul Henry, Cayet, Jacques et Joseph, Bapila, Alexandre, Dafies Jean, Fabaroz Jean Jeoffroi, Faralde, Hippolyte, de Hedouville, Jean, Lortet, Adolphe, Longe, Jean Brisse, Magnon Gaspard, Jean, Meunier, Théophile, Pons Jean, Rivière, Ferdinand Cyrille, Simon, Jean Russell, Simon, Estefan Augustin, Tissandier, Auguste, Thompson

LETTRES.

Mme Fanny Cavalier, Mlle Feyart

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à en recevoir à nous faire connaître leurs adresses en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalable ment, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er avril 1890.

Le Consul,

PAUL DUJARDIN

Grand Tirage Mensuel,

PAR

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MAI 1890.

GROS LOT: $30,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | 25,000 |
| 100 Lots de | 500, | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300, | 30,000 |
| 100 Lots de | $200, | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $100, soit | 999,000 |
| 999 Lots de | $100, | 99,900 |
| 3,134 Lots se montant à | | $1,654,900 |

On demande des agents partout.

Pour un prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir d'adresser au Soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On recevra un service plus rapide de la Poste en enveloppant une enveloppe portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats nouvants par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées comme suit:

Bureau de Dauphin & Co
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ VOUS que le paiement du lots est en GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le Président de ces Institutions dans les limites, lesquelles vous avez confiance et les tirages les plus sûrs.

Souvenez-vous que pour un dollar vous pouvez gagner $30,000 et que vous n'risquez que $1 et que vous n'risquez que $1 et que vous n'risquez que $1